

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le jeudi 26 SEPTEMBRE à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'ARTANNES SUR THOUET, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier
ROUSSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 septembre 2013.

Présents : Ms. et Mmes : ROUSSEAU Didier, BINARD Jean-Claude, DUPERRAY Marc, DODIN
Cécile, STEPHAN Elien, CHEVRÉ Michel, FERCHAU Nathalie, GOUIN Frédéric, FOURRIER
Christophe, ZORITA Martine.

Absent excusé : CHERBONNIER Jeannick

Secrétaire : DODIN Cécile.

Elus en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Affiché le : 04/10/2013.

1° - AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE

Le lot N° 4 « menuiseries extérieures aluminium – mur rideau » ayant été déclaré
infructueux lors de la dernière réunion du conseil municipal du 25 juillet 2013, une nouvelle
consultation a eu lieu : 3 entreprises ont répondu.

Après avoir pris connaissance des dernières propositions,

Considérant que certaines offres sont supérieures à l'estimation et au budget prévu, le conseil
municipal décide de réexaminer l'ensemble des devis et de surseoir à sa décision.

2° - EGLISE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le traitement du dessous de la coupole
de l'église n'avait pas été prévu dans le cadre des travaux intérieurs de l'église. N'ayant pas
été intégré dans le précédent devis de l'entreprise FONTENEAU RENOVATION, le conseil
municipal décide de faire réaliser ce travail par cette entreprise et accepte le devis présenté de
2 260,44 € TTC.

Concernant l'horloge de l'église, celle-ci a été endommagée par l'orage en juillet dernier. Le
devis de remplacement établi par l'entreprise BODET s'élève à 1 980,58 € TTC et
l'assurance GROUPAMA rembourse 1 650,48 € Le conseil municipal accepte le devis
BODET.

Afin d'assurer l'entretien de l'installation électrique et mécanique des 2 cloches, l'entreprise
BODET propose un contrat de maintenance qui s'élève à 239,20 € TTC pour 2013. Après en
avoir délibéré, le conseil municipal accepte le contrat de maintenance.

3° - CRÉATION DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SAUMUROIS

**Fusion du syndicat mixte du schéma directeur du grand Saumurois et du syndicat
mixte du pays saumurois**

Considérant l'intérêt de mutualiser des missions et compétences relevant d'un intérêt supra-communautaire, à l'échelle du bassin de vie du Grand Saumurois, et de répondre à une simplification des gouvernances territoriales,

Attendu que cet intérêt porte sur la fusion de deux syndicats mixtes : celui du Pays saumurois et celui du schéma directeur du grand saumurois, à effectiviter au 1^{er} janvier 2014,

Considérant que ce syndicat aura pour objet l'aménagement, la promotion et le développement du Grand Saumurois, constituant le cadre de l'élaboration d'un projet commun structuré autour du schéma de cohérence territoriale,

Considérant la proposition de dénomination du syndicat mixte fusionné « Grand Saumurois »,

Considérant la révision du schéma de cohérence territoriale sur ce même périmètre, et vu les dispositions de la procédure de fusion, conformément à l'article L5211-41-3 du CGCT, permettant la continuité et la poursuite de la procédure de révision,

Considérant le projet de statuts,

Considérant le rapport explicatif et l'étude d'impact budgétaire,

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2013 du syndicat mixte du schéma directeur du grand saumurois, approuvant sa fusion avec le syndicat mixte du pays saumurois à compter du 1^{er} janvier 2014 et le projet statutaire du futur établissement public de coopération intercommunal,

Vu la délibération du 09 juillet 2013 du syndicat mixte du Pays saumurois, approuvant sa fusion avec le syndicat mixte du schéma directeur du grand saumurois, et le projet statutaire du futur établissement public de coopération intercommunal,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013198-0002 du 17 juillet 2013 relatif au périmètre de fusion du syndicat mixte du pays saumurois et du syndicat mixte du schéma directeur du grand saumurois, intégrant :

- la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement,
- la communauté de communes de la région de Doué la Fontaine,
- la communauté de communes du Gennois,
- la communauté de communes Loire Longué,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la fusion des Syndicats Mixtes du Schéma Directeur du grand saumurois et du Syndicat Mixte du Pays Saumurois, à cette fin, à l'échéance du 1^{er} janvier 2014
- approuve le projet de périmètre,
- approuve le projet de statut du nouvel établissement de coopération intercommunal,
- notifie cette délibération à Monsieur le Préfet de Maine et Loire et à Messieurs les Présidents des syndicats mixtes du schéma directeur saumurois et du Pays saumurois.

4° - PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

La lutte contre le changement climatique est l'un des objectifs prioritaires mis en avant dans le cadre de la loi Grenelle de l'environnement.

Le communauté d'agglomération Saumur Loire Développement s'est engagée dans la mise en œuvre d'un plan climat énergie territorial sur son territoire. Le conseil communautaire du 27 juin 2013 a arrêté le projet et son programme d'action.

Après avoir entendu les différentes actions du projet et du programme d'action, le conseil municipal en prend acte.

5° - INDEMNITÉ DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRÉSOR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ajourne sa décision concernant l'indemnité de conseil au comptable du Trésor et demande plus amples renseignements.

6° - REPAS DES ANCIENS

Le conseil municipal retient le menu pour le repas offert aux personnes de 70 ans et plus, prévu le 26 octobre 2013. La participation des personnes accompagnant n'ayant pas l'âge requis reste inchangée par rapport à 2012 fixée à 15 €

7° - LUTTE CONTRE LES FRELONS

Le conseil municipal décide à titre exceptionnel de prendre en charge la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers pour l'année 2013.

Questions diverses :

- Vœux du Maire et du Conseil Municipal : fixés au vendredi 10 janvier 2014.
- DIA reçue le 19 septembre 2013 : pas de préemption.
- Prochaine réunion du conseil municipal : le 17 octobre 2013.